

Conseil Municipal du vendredi 21 janvier 2022

PRÉSENTS : Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Pierre-Antoine DEJOB, Evelyne CHAUX, Ludovic LABOURE, Mathieu VERDIER, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD.

EXCUSES : Ingrid MEUNIER, Pierre PELISSON

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Delphine LORON TRAVARD

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2021.

✓ ***Délibérations suivantes :***

- ↻ *Sur le tarif des charges d'un logement communal*
- ↻ *Sur le remboursement des frais de téléphone portable à l'employé du service technique communal*
- ↻ *Sur les tarifs d'assainissement 2022*

✓ **Délibérations**

➤ **Sur le tarif des charges d'un logement communal**

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Serge DUMAS, explique à l'assemblée municipale que la locataire du 2^{ème} étage souhaite que ses charges mensuelles passent à 200€ par mois à partir du 1^{er} février 2022 sur le loyer de janvier 2022.

Après avoir entendu les explications et échangé sur le sujet, les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité, d'accepter de faire cette augmentation seulement pour la locataire actuelle.

➤ **Sur le remboursement des frais de téléphone portable à l'employé de service technique communal**

Monsieur le 1^{er} adjoint, Serge DUMAS, explique que l'agent technique Grégory BRIDENNE dispose d'un téléphone portable avec abonnement non financé par la commune.

Il conviendrait donc de l'indemniser du montant du coût de revient de l'abonnement, à savoir 70€ par an.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'indemniser à hauteur de 70€ par an, Grégory BRIDENNE l'agent de service technique utilisant son téléphone portable dans le cadre de son emploi.

➤ **Sur les tarifs d'assainissement 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter le tarif de la redevance assainissement 2022 :

- ⇒ partie fixe : 35 €
- ⇒ partie variable : 0.88 € le m³

✓ **Le bulletin municipal 2022**

La commission travaille dessus mais un problème avec l'infographe retarde l'impression d'impression. La commission espère tout de même sa sortie en Février.

✓ **Le Contrat de travail de la secrétaire de mairie**

Les membres du conseil présents décident de renouveler le contrat de travail de Christelle LAURENT pour 1 an.

✓ **L'organisation des entretiens individuels des agents techniques**

Les agents de la commune vont être reçus individuellement la semaine du 31 janvier au 4 février 2022 pour leurs entretiens individuels.

✓ **Point sur les emprunts de la commune**

Le conseil municipal voulait faire le point sur les différents emprunts d'Assainissement et de Fonctionnement de la commune (voir tableau de synthèse).

⇒ Assainissement :

Montant emprunté	Date de début	Date de fin
140 000€	25.11.2002	25.02.2032
40 000€	15.10.2018	15.07.2038
137 201,11€	01.01.2002	31.04.3031

⇒ Fonctionnement :

	Montant emprunté	Date de début	Date de fin
Ecole	100 000€	25.11.2017	25.10.2029
Salle des Fêtes	350 000€	06.03.2008	25.08.2028

✓ **Questions diverses**

Serge DUMAS évoque plusieurs sujets :

- LOIRE Propre organise sa journée le samedi 5 mars 2022. Appel aux volontaires ! Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues pour rendre notre village plus propre. Merci de se rapprocher des membres du conseil.
- Prestation « visites de convivialités », l'ADMR demande que l'on effectue une liste des personnes isolées dans les hameaux de notre village afin de prendre contact avec eux, et passer un moment de convivialité. Nous allons dresser cette liste.
- Carrière de la Loire: suite à une réunion avec un Groupement des Carriers de la Loire, ils s'inquiètent de leur avenir suite à la mise en place d'un nouveau schéma régional Auvergne Rhône-Alpes. Un combat judiciaire va débiter d'ici à fin mars afin d'adoucir ce schéma quasi impossible à tenir. Ils demandent un soutien de la part de la Communauté de Communes pour leur défense.
- La Poste: Suite à de nombreux arrêts maladie, nous avons dû arrêter ponctuellement les services de la Poste sur notre commune, c'est pourquoi le conseil municipal a décidé de former une troisième personne au Point'com afin de palier à ces désagréments sur le mois de Décembre. Christelle LAURENT a donc fait la formation avec Patricia PEND sur 2 matinées, elle sera intégrée dans le roulement des samedis.
- Delphine et Pierre Antoine évoque leur rencontre avec une personne qui fait des crêpes avec son camion «L'emporte Crêpes»; elle va venir tous les 3ème vendredis de chaque mois vers la COOP de 16h00 à 20h30.

Séance levée à : 22h25